

Elengy et sa filiale Fosmax LNG s'engagent à favoriser l'accès aux marchés européens du gaz naturel à travers les infrastructures GNL.

Le terminal méthanier de Fos Cavaou est à la croisée des routes maritimes et des infrastructures de transport terrestre (gazoducs) du gaz naturel, ce qui lui permet d'offrir un accès privilégié à l'ensemble des places de marché européennes et au potentiel small scale de Méditerranée occidentale.

Fosmax LNG souhaite mettre à disposition des capacités d'accès additionnelles par dégoulotage technique du terminal méthanier de Fos Cavaou pour les années 2022 à 2024 (« *OSP Fos Cavaou 2022* ») :

- +11 000 GWh en 2022, et
- +13 000 GWh en 2023, et
- +30 000 GWh en 2024 <sup>1</sup>.

Les capacités seraient proposées conformément à la Délibération de la CRE du 07 janvier 2021 (tarif ATM6), c'est-à-dire au tarif en vigueur actuellement :

- ✓ Terme de Nombre d'Accostages (TNA) : 100 000 €
- ✓ Terme de Quantité Déchargée (TQD) : 1,290 €/MWh
- ✓ Prélèvement de Gaz : 0,20 % des quantités déchargées

Une révision à mi-période de ce tarif sera appliquée à partir du 1<sup>er</sup> avril 2023 (tarif ATM6bis), conformément aux dispositions en vigueur.

Compte-tenu de la date d'ouverture des nouvelles capacités, Fosmax LNG souhaite lancer la procédure de commercialisation « *OSP Fos Cavaou 2022* » selon un calendrier resserré.

Ce document décrit les règles d'allocation de l'OSP Fos Cavaou 2022 proposées par l'opérateur à la CRE pour approbation avant le lancement effectif de la fenêtre de commercialisation.

Pour plus de détails sur le terminal méthanier de Fos Cavaou et sur notre offre d'accès, nous vous invitons à visiter le site Internet de Fosmax LNG : [www.fosmax-lng.com](http://www.fosmax-lng.com)

## 1 Calendrier prévisionnel de l'OSP Fos Cavaou 2022

- |  |                        |
|--|------------------------|
| • Délibération CRE de validation des règles d'allocation | début avril 2022       |
| • Communication de confirmation des règles de l'OSP      | immédiatement après    |
| • Date limite de soumission des demandes de souscription | 14 avril 2022 16h00    |
| • Fin de l'OSP et publication des capacités              | avant le 25 avril 2022 |

---

<sup>1</sup> ce qui comprend 13 TWh par an de capacité primaire déjà disponible.

## 2 Inscription / Qualification

Il ne sera imposé aucun critère de qualification.

Les demandes engageantes sont réalisables par les expéditeurs selon les modalités standard prévues pour la période tarifaire ATM6 et le contrat d'accès en vigueur. Aucune inscription préalable ne sera donc nécessaire.

## 3 Format des demandes de souscription engageantes

Les demandes doivent être rédigées conformément aux stipulations du contrat d'accès en vigueur et être envoyées à l'adresse suivante : Foscavaou-Development@fomax-lng.com

### 3.1 Pour 2022

Les demandes devront indiquer les dates de déchargement souhaitées parmi les possibilités qui seront proposées par l'opérateur avant le début de la procédure de commercialisation.

### 3.2 Pour 2023 et 2024

Les demandes doivent indiquer une Quantité Déchargée Contractuelle (QDC) demandée ainsi qu'un Nombre de Déchargements Contractuels (NDC).

La taille unitaire moyenne des déchargements demandés doit être supérieure à 1100 GWh pour que la demande soit reconnue valide.

## 4 Priorisation des demandes

Les demandes pour l'année 2022 et celles pour les années 2023 et 2024 sont traitées dans deux processus séparés.

Toutes les demandes de souscription engageante reçues avant la date de clôture du guichet sont mises en attente. Le mécanisme de tri est ensuite le suivant :

- Les demandes sont triées par ordre décroissant d'un chiffre d'affaires cumulé théorique associé à la quantité déchargée (QDC) sur la période en question ;
- En cas d'égalité entre deux demandes, un tirage au sort est effectué pour départager les demandes engageantes.

## 5 Allocation des capacités

Les capacités de l'année 2022 et les capacités des années 2023 et 2024 sont allouées séparément.

Les capacités sont allouées en suivant l'ordre des demandes de souscription engageantes priorisées selon le processus décrit au paragraphe précédent jusqu'à épuisement de la pile ou atteinte de la capacité de déchargement offerte.

Si une demande de souscription engageante ne peut pas être intégralement satisfaite, il sera proposé à l'expéditeur concerné une allocation partielle de sa demande. En l'absence de réponse de sa part sous 2 jours ouvrés, il sera considéré que l'allocation a été refusée. Le cas échéant, Fosmax LNG poursuit alors le traitement des demandes de souscription engageantes restant dans la liste triée s'il en reste.

L'OSP Fos Cavaou 2022 est close à l'issue du processus d'allocation, au plus tard 10 jours après la date de clôture du guichet.

A partir de la fin de l'OSP, les capacités résiduelles non souscrites seront publiées et disponibles suivant la règle d'allocation usuelle « premier arrivé / premier servi ».